
Projet d'un cahier des charges d'engazonnement des terrains de sport en gazon synthétique

- CCAO**
- CCTP**
- BORDEREAU DES PRIX**

CAHIER DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES

C.C.A.O

Je soussigné :

Prénom, nom et fonction au sein de l'entreprise

Représentant la Société :

Raison sociale de l'entreprise

Faisant élection de domicile à :

Siège social de l'entreprise

Déclare avoir pris connaissance et accepté les clauses suivantes :

ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES

Le présent Appel d'Offres ouvert concerne **Les TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE DU TERRAIN DE FOOTBALL À.....** tels que prévus et spécifiés dans les documents du présent Appel d'Offres.

Peuvent participer à cet appel d'offres :

- 1- Les sociétés spécialisées dans le revêtement en gazon synthétique et agréées par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire dans l'activité Voiries et Réseaux Divers: Spécialité entreprise générale (VRD 0) – catégorie 1 et plus.

OU

- 2- Les sociétés spécialisées dans le revêtement en gazon synthétique et ayant un sous-traitant agréé par le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire dans l'activité Voiries et Réseaux Divers : spécialité Entreprise générale (VRD 0) – Catégorie 1 et plus.

ARTICLE 2 : RESPECT DES CONDITIONS D'APPEL D'OFFRES

2.1 Une offre qui ne respecte pas les présentes Conditions d'Appel d'Offres ou qui contient des réserves non levées sera déclarée nulle et non avenue.

2.2 Les offres des soumissionnaires doivent parvenir au Maître d'Ouvrage au plus tard à la date limite fixée dans l'avis de l'appel d'offres. Toute offre parvenue après le délai fixé sera rejetée, le cachet du bureau d'ordre central faisant foi.

2.3 Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer, la modifier ou lui apporter quelque modification que ce soit. Cette condition est valable à la fois avant et après l'expiration du délai d'envoi des offres.

ARTICLE 3 : CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres est composé des documents suivants classés dans l'ordre de prédominance ci-dessous:

- 1- la soumission.
- 2- les Bordereaux des prix et Détails estimatifs
- 3- le Cahier des Conditions d'Appel d'Offres (C.C.A.O)
- 4- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)
- 5- les Cahiers des prescriptions Techniques Particulières (CCTP)
- 6- les documents graphiques.

ARTICLE 4 : ADDITIFS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander ou des doutes quant à la signification exacte de certaines parties des documents d'appel d'offres, **ils devraient en référer par écrit à l'Administration**, en français, dans les **dix (10) jours au plus tard après la date de la publication de l'avis d'appel d'offres**, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires.

Si les questions des soumissionnaires sont fondées, elles feront l'objet d'additifs au présent dossier d'appel d'offres et seront transmises à tous les soumissionnaires en possession du dossier d'appel d'offres **dix (10) jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres. Ces additifs feront partie du Dossier d'Appel d'Offres.

Aucune réponse ne sera faite à des questions verbales ou à toute interprétation émanant d'un entrepreneur à propos du document d'appel d'offres et des additifs éventuels.

ARTICLE 5 : ETABLISSEMENT DU MONTANT DE L'OFFRE

5.1 L'appel d'offres sera un appel d'offres sur **prix unitaires, fermes et non révisables**. Le soumissionnaire devra remplir en lettres et en chiffres les prix unitaires figurant dans les bordereaux des prix et détails estimatifs et les multiplier par les quantités indiquées, de façon à obtenir le montant total de l'offre. Ce montant sera porté dans la Soumission et formera alors le montant initial du Marché.

5.2 Le bordereau des prix et détail estimatif devra être obligatoirement rempli. Le montant d'un prix unitaire non établi sera considéré comme ayant été englobé dans d'autres prix et par conséquent nul et ce, quelle que soit la quantité de travaux applicable à ce prix lors de l'exécution. Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

5.3 Le soumissionnaire est tenu de fournir dans son offre un sous détail de chacun des prix unitaires figurant aux bordereaux des prix et détails estimatifs. Cette décomposition devra être faite conformément au modèle joint **en Annexe (n°4)**.

5.4 Les prix unitaires en toutes lettres du bordereau des prix primeront sur les prix indiqués en chiffres.

5.5 Les erreurs éventuelles seront redressées par la commission d'évaluation des offres et le montant de son offre sera révisé, si nécessaire, sans que le soumissionnaire puisse élever aucune réclamation.

ARTICLE 6 : CONNAISSANCE DES LIEUX ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les soumissionnaires déclarent avoir pris connaissance sur les lieux :

- de la nature et des difficultés des travaux à exécuter,
- de la nature du terrain et du sous-sol où seront exécutés les travaux,
- de la provenance et de la qualité des matériaux,
- des servitudes d'exécution des travaux,
- des conditions de travail et du maintien de la circulation de jour et de nuit,
- des conditions locales relatives au climat, aux transports, à la main d'œuvre, etc.

Ils déclarent également avoir pris connaissance de tous les documents d'Appel d'Offres et avoir inclus dans leur prix tous les coûts résultant de leur appréciation de la nature, de la difficulté des travaux à exécuter, de tous les frais généraux, impôts, taxes, assurances, bénéfices, aléas et autres. Les prix du Cadre du Bordereau des Prix et Détail Estimatif sont établis sous leur responsabilité et ne pourront faire l'objet de quelque réclamation ou modification que ce soit.

Il est bien entendu que tous les impôts, taxes et droits de douane sont réputés compris dans les prix et que l'Entrepreneur ne pourra en aucun cas se prévaloir du Marché pour refuser de se conformer à la législation en vigueur ou pour demander à l'administration de les lui rembourser.

Tous les renseignements relatifs aux conditions locales fournis dans les documents d'Appel d'Offres ou par l'Administration sont donnés à titre purement indicatif et n'engagent en rien la responsabilité de l'administration.

ARTICLE 7 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES

7.1 Forme générale :

Les offres seront constituées par deux types d'offre : offre technique et offre financière.

7.1.1 :

L'offre technique (documents indiqués au paragraphe 7.3.2, tableau B ci-dessous) sera placée dans une première enveloppe fermée et scellée et portera l'indication **enveloppe « A », « offre technique »**.

7.1.2 :

L'offre financière (documents indiqués au paragraphe 7.3.3, tableau C ci-dessous) sera placée dans une deuxième enveloppe fermée et scellée et portera l'indication **enveloppe « B », « offre financière »**.

7.1.3 :

Ces deux enveloppes (**enveloppe « A », « offre technique »** et **enveloppe « B », « offre financière »**) séparées et fermées devront être placées dans une troisième enveloppe qui contiendra aussi le cautionnement provisoire et tous les documents Administratifs (documents indiqués au paragraphe 7.3.1, tableau A ci-dessous) conformément à **l'article 56 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014**. Cette troisième enveloppe doit être fermée indiquant la référence de l'Appel d'Offres et son objet et portant la mention suivante :

" Appel d'Offres N° /, à ne pas ouvrir".

Cette troisième enveloppe devra être envoyée par pli recommandé ou par Rapide Poste ou déposée directement au bureau d'ordre central du contre un reçu de dépôt, de façon à parvenir au plus tard à la date limite de réception des plis à l'adresse suivante :

.....**(Le cachet du bureau d'ordre fera foi).**

L'avis d'appel d'offre fixera l'heure, la date et le lieu de remise des offres et précisera la date, l'heure et le lieu d'ouverture des offres financières et techniques.

Toute offre ne comprenant pas le cautionnement provisoire sera exclue ainsi que toute offre parvenue ou reçue après la date limite de réception des offres. Les offres, pour être valables, devront être entièrement rédigées à l'encre et en langue française et plus particulièrement pour la Soumission, les Cadres des Bordereaux des Prix - Détails Estimatifs, ainsi que pour les Sous Détails des prix unitaires; l'utilisation du crayon noir ou en couleur étant strictement interdite.

Le soumissionnaire participant au présent appel d'offres est tenu de remplir par son soin propre les pièces annexes au CCAO ; conformément au décret **n°2014-1039 du 13 mars 2014**.

Les offres seront constituées par les documents indiqués au paragraphe **7.3** ci-dessous.

7.2 : Signature des offres – Procuration :

Tous les documents contenus dans l'offre devront être signés, paraphés, datés et tamponnés selon les indications du paragraphe **7.3** ci-après.

Tous les paraphes et signatures nécessaires à la remise de l'offre seront apposés par le soumissionnaire lui-même ou son représentant dûment mandaté.

7.3 : Documents du présent Appel d'Offres :**7.3.1 : Pièces administratives :**

Les pièces administratives contiennent les éléments suivants indiqués au tableau N° A ci-après

Tableau N° A

DOCN°	DESIGNATIONDES DOCUMENTS	RECOMMANDATIONS	AUTHENTIFICATION
A-1	Le cautionnement provisoire fixé à Dinars Tunisiens valable Jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres, délivré par un établissement bancaire Tunisien agréé	A présenter conformément au modèle joint en Annexe n°9 au présent document et à compléter par l'entreprise	Signature et tampon de l'établissement bancaire à la fin du document.
A-2	Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire	A présenter conformément au modèle joint en Annexe N°5 au présent document.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
A-3	Attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres.	Dernière attestation en date du Service des Impôts.	Date, signature et tampon des services fiscaux
A-4	Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale (CNSS)		Original de l'attestation ou copie certifiée conforme à l'originale.
A-5	Un extrait du registre de commerce	Copie originale	Authentification légale Valable à la date d'ouverture des plis (ne dépassant 3 mois)
A-6	Déclaration sur l'honneur de non influence	A présenter conformément au modèle joint en Annexe N°6 du présent document.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
A-7	Déclaration d'engagement d'assurance.	Copie du modèle figurant en AnnexeN°8 au présent document dûment complétée	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document

A-8	Cahier des Conditions d'Appel d'Offres (C.C.A.O)	Lecture attentive et respect total et remplissage des annexes	Paraphe sur chaque page, date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document original remis par l'administration
A-9	Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P)	Lecture attentive et respect total	Paraphe sur chaque page, date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document original remis par l'administration
A-10	Le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CCTP)	Lecture attentive et respect total.	Paraphe sur chaque page, date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document original remis par l'administration
A-11	Copie de l'agrément ou du cahier des charges de l'Entreprise Soumissionnaire ou de son sous-traitant répondant aux critères mentionnés à l'article 1 du cahier des conditions d'appel d'offres.	Copie conforme de l'agrément ou du cahier des charges de l'entreprise pour l'activité: - VRD type VRD0 catégorie 1 ou plus	Copie conforme de l'agrément ou du cahier des charges en cours de validité
A-12	Procurations éventuelle nécessaire.	Au cas où des procurations seraient nécessaires, elles seront établies conformément aux lois et règlement en vigueur	Authentification légale

7.3.2: L'Offre technique

L'offre technique contient les éléments suivants placés dans l'ordre indiqué au tableau N° B suivant

Tableau N° B

DOCN °	DESIGNATION DES DOCUMENTS	OPERATION A REALISER	AUTHENTICATIN
B.1	Engagement sur l'honneur de fournir le matériel et les engins à utiliser sur chantier.	A présenter obligatoirement, conformément au modèle joint en Annexe N° 13 du présent document.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
B.2	Liste du personnel technique que le soumissionnaire compte affecter sur chantier.	Tableau du nombre et de la qualification du personnel technique d'exécution. à établir conformément à l'annexe n°1 Fournir pièces jointes	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document
B.3	Liste des sous-traitants.	Liste à établir par le soumissionnaire conforme au modèle joint en Annexe n°2 au présent document.	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document.
B.4	Caractéristiques techniques du système (gazon synthétique+sable+élastomère) proposé.	À établir conformément à l'annexe n°3 .	Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document.
B.5	a/-Fiche technique du fabricant du gazon synthétique proposé, comportant le nom commercial, Fabricant...	Conformément aux exigences demandées et mentionnées dans le CCTP	Date, Signature et Tampon du soumissionnaire à la fin du document (Fiche technique).

	<p>b/-Rapport d'analyse de l'ensemble du système proposé (gazon synthétique +sable+élastomère) en cours de validité, effectué par un laboratoire accrédité par la FIFA. Le rapport d'analyse doit contenir tous les résultats d'essais demandés par le CCTP tels que les essais selon les référentiels FIFA</p>		<p>Date, Signature et Tampon du soumissionnaire sur chaque page du rapport. Date, Signature et Tampon du laboratoire d'analyse, à la fin du document (Rapport d'analyse).</p>
	<p>c/-Échantillon du gazon mentionnant le fabricant, le nom commercial et le pays d'origine du produit proposé.</p>		<p>Date, Signature et Tampon du soumissionnaire sur l'Étiquette ou la Brochure sur laquelle sont inscrits le fabricant, le nom commercial et le pays d'origine du produit (Échantillon du gazon).</p>
B.6	Engagement du fournisseur du gazon synthétique	À établir conformément à l'Annexe n°14	Date, signature et tampon du fournisseur et du soumissionnaire à la fin du document.
B.7	Références internationales du système proposé : Certificat délivrée par la FIFA	Certificat FIFA QUALITY ou FIFA QUALITY PRO pour un terrain déjà réalisé de la même marque du produit présenté et comportant le nom commercial du système proposé.	Copie du certificat avec Date, signature et tampon du soumissionnaire.
B.8	a/-Fiches techniques du fabricant des granulats de caoutchouc SBR proposé comportant le nom commercial, Fabricant, pays d'origine.	Conformément aux exigences demandées et mentionnées dans le CCTP	Date, Signature et Tampon du soumissionnaire à la fin du document (Fiches techniques).
	b/-Rapport d'analyse du laboratoire granulats de caoutchouc SBR proposé effectué par un laboratoire accrédité par la FIFA		Date, Signature et Tampon du soumissionnaire sur chaque page du rapport. Date, Signature et Tampon du laboratoire d'analyse, à la fin du document (Rapport d'analyse).
	c/-Échantillon des granulats de caoutchouc SBR.		Date, Signature et Tampon du soumissionnaire sur l'Étiquette ou la Brochure sur laquelle sont inscrits le fabricant, le nom commercial, et le pays d'origine du produit.
B.9	Certificat de garantie de durée de vie d'au moins 7 ans	Certificat fourni par le fabricant	Date, signature et tampon du soumissionnaire et du fabricant à la fin du document.
B.10	fiche technique du fabricant de la colle	Description détaillée avec toutes caractéristiques conformément aux exigences demandés et mentionnée au CCTP	Date, signature et tampon du soumissionnaire et du fabricant à la fin du document.

B.11	fiche technique du fabricant de la bande de pontage	Description détaillée avec toutes caractéristiques conformément aux exigences demandés et mentionnée au CCTP	Date, signature et tampon du soumissionnaire et du fabricant à la fin du document.
B.12	Catalogue ou Prospectus technique des équipements sportifs (document du fabricant)	Description détaillée avec toutes caractéristiques conformément aux exigences demandés et mentionnée au CCTP	Date, Signature et Tampon du soumissionnaire à la fin du document.

- **NB : Les soumissionnaires n'ayant pas fourni, dans leurs offres techniques, les documents : B1, B2, B4, B5, B6, B7, B8 et B9 seront éliminés.**

7.3.3 L'Offre financière

L'offre financière contiendra les documents suivants placés dans l'ordre indiqué ci-après :

Tableau N° C

DOC N°	DESIGNATION DES DOCUMENTS	OPERATION A REALISER	AUTHENTIFICATION
C-1	Soumission	Original du modèle joint au présent document, dûment complétée avec indication du montant de l'offre.	Date, Tampon et signature du soumissionnaire
C-2	Les Bordereaux des prix et détails estimatifs	Originaux des documents remis par l'administration dûment complétés par le soumissionnaire.	Paraphe sur chaque page, signature et tampon du soumissionnaire sur la dernière page
C-3	Les Sous détails des prix unitaires	Sous détails des prix unitaires du bordereau réalisé conformément à la décomposition type figurant en annexe n°4	Paraphe sur chaque page, signature et tampon du soumissionnaire sur la dernière page.

ARTICLE 8 : CAUTIONNEMENT PROVISOIRE :

Le montant du cautionnement provisoire s'élève à..... **dinars** (..... **dinars**) devra être constitué conformément au modèle fourni à l'**annexe 09** délivré par une banque agréée. Il devra être valable pendant (.....) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des plis.

Il sera restitué par le Maître d'Ouvrage :

1/ aux soumissionnaires non retenues dès la signature du contrat avec le soumissionnaire dont l'offre aura été retenue.

2/ au soumissionnaire dont l'offre a été retenue après constitution du cautionnement définitif et ce dans un délai de vingt (20) jours à partir de la notification du marché.

ARTICLE 9 : OUVERTURE DES PLIS :

La séance d'ouverture des offres est publique.

La commission d'ouverture des plis se réunit le jour fixé comme date limite et heure limite de réception des offres pour ouvrir les enveloppes externes et les enveloppes contenant les offres techniques et financières.

Seront éliminées les offres parvenues ou reçues après la date et l'heure limites de réception des offres.

Lors de cette séance la commission d'ouverture des offres annonce à haute voix et d'une manière claire les noms des participants, les montants des offres financières ainsi que les rabais consentis.

Seuls seront ouverts les offres qui auront été reçus au plus tard à la date et à l'heure limites fixées pour la réception des offres.

Les candidats présents ne sont pas autorisés à intervenir dans le déroulement des travaux de la commission permanente d'ouverture des offres.

La commission permanente d'ouverture des offres peut, éventuellement, inviter par écrit les soumissionnaires à fournir les documents manquants exigés, y compris les pièces administratives, pour compléter les documents de leurs offres dans un délai prescrit, par lettre recommandée ou par rapide poste ou directement au bureau d'ordre central du sous peine d'élimination de leurs offres.

Le président de la commission permanente d'ouverture des offres établit les correspondances et les transmet aux soumissionnaires.

La commission permanente d'ouverture des offres dresse un procès-verbal d'ouverture des offres techniques et des offres financières qui doit être signé par tous les membres présents séance tenante.

Le PV doit être rédigé en respectant le modèle l'ordre présenté dans **l'article 61 du décret N° 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementations des marchés publics.**

La date, l'heure et le lieu de l'ouverture des plis seront précisés dans l'avis d'appel d'offres.

ARTICLE 10 : VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres durant quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 11 : VERIFICATION DES OFFRES :

11.1 Toute offre non conforme aux conditions et spécifications du dossier d'appel d'offres ou qui comporte des réserves non levées sera considérée nulle et non parvenue.

11.2 Les offres qui ont été reconnues conformes au dossier d'appel d'offres seront vérifiées par la commission d'évaluation pour rectifier les erreurs de calcul éventuelles.

Les erreurs seront corrigées de la façon suivante :

a) Lorsqu'il existe une différence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres fera foi.

b) Lorsqu'il existe une différence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en effectuant le produit du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire en question fera foi.

c) le montant d'un prix unitaire non établi sera considéré comme ayant été englobé dans d'autres prix et par conséquent nul et ce, quelle que soit la quantité des travaux applicable à ce prix lors de l'exécution, aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

ARTICLE 12 : EVALUATION DES OFFRES

S'agissant des travaux courants, l'évaluation des offres sera faite en deux phases :

1^{ère} phase : vérification de la conformité au dossier d'appel d'offres, les documents constituant les offres financières, les documents administratifs et le cautionnement provisoire.

2^{ème} phase : vérification de la conformité au dossier d'appel d'offres, l'offre technique du soumissionnaire, dont l'offre financière a été reconnue conforme et classée la moins-disante.

12.1 : Évaluation financière des offres :

- Vérification des pièces administratives et du cautionnement provisoire.
- Vérification de tous les documents contenus dans l'offre financière et leurs conformités au dossier d'appel d'offres.
- Vérification comptable pour rectifier les erreurs de calculs éventuels.
- Classement des offres financières selon leurs montants.

12.2 : Évaluation technique des offres :

L'évaluation technique des offres se limite à la vérification de leur conformité aux prescriptions du cahier des charges. Vérification des listes suivantes avec les justifications demandées : la liste du personnel technique à affecter en permanence pour l'exécution des travaux & la liste des matériaux du revêtement synthétique conformément à **l'article 7.3.2** (Tableau N°B) du présent document, aux **annexes (1et3) et aux tableaux suivants :**

12.2.1-Liste (*) du personnel à affecter sur chantier (annexe 1)

(*) La liste du personnel technique nécessaire pour l'exécution des travaux autres que les deux poseurs qualifiés du gazon synthétique et le chef chantier sera spécifié par l'ingénieur conseil.

N°	DEMANDE AU C.C.A.O	NOMBRE	JUSTIFICATIONS DEMANDEES
1	Conducteur des travaux : ayant un diplôme (au moins technicien supérieur en génie civil)(**)	1	<ul style="list-style-type: none"> - Une copie conforme du diplôme. - C.V récent, détaillé & signé par l'intéressé et le soumissionnaire.
	Ancienneté		

2	Chef de chantier		1	- C.V récent, détaillé & signé par l'intéressé et le soumissionnaire.
	ancienneté	≥ 3 ans		
3	Poseur qualifié		2	- C.V récent, détaillé & signé par l'intéressé - Une copie conforme de l'attestation de formation (***) pour les poseurs dans le revêtement en gazon synthétique.
	ancienneté	≥ 2 ans		
4	Topographe		1	- Une copie conforme du diplôme. - C.V récent, détaillé & signé par l'intéressé et le soumissionnaire.
	ancienneté (**)	≥ 2 ans		
5	Chef de chantier de l'entreprise sous-traitante(*).		1	- C.V récent, détaillé & signé par l'intéressé et le soumissionnaire. - Une copie du contrat de travail (en cours de validité)
	ancienneté	≥ 3 ans		

NB :

(*) : Un chef de chantier de l'entreprise sous-traitante doit être affecté sur chantier dans le cas où la société soumissionnaire présente un sous-traitant en activité VRD0.

(**) : L'ancienneté est calculée à partir de la date d'obtention du diplôme.

(***) : L'attestation de formation doit être délivrée par un laboratoire de contrôle des sols sportifs, ou un établissement public spécialisé dans le domaine, ou un fabricant du revêtement synthétique, ou un établissement de formation agréé.

12-2-2-Liste matériaux & documents du revêtement synthétique

1	Annexe n° 3 : Caractéristiques du système (gazon synthétique + sable + élastomère) Toute valeur ne répondant pas aux exigences minimales exigées entraîne l'élimination de l'offre	À compléter les tableaux à l'annexe n°3. <u>NB : À surligner par un stylo fluorescent les valeurs, les références et tous les renseignements des caractéristiques ou des spécifications proposés dans les fiches techniques et les rapports d'analyses.</u>
2	Échantillon, Rapport d'analyse du laboratoire comportant tous les essais demandés aux CCTP et à l'annexe 3 tel qu'essais selon les référentiels FIFA en cours de validité & fiche technique du gazon synthétique	Échantillon, Fiche Technique du fabricant, et Essais du laboratoire conformément aux exigences demandées et mentionnées dans le CCTP
3	Engagement du fournisseur du gazon synthétique	Fournie par le fabricant du gazon synthétique
4	Certificat FIFA QUALITY ou FIFA QUALITY PRO pour un terrain déjà réalisé du même marque et nom commercial (ou référence) du produit proposé.	Attestation délivrée par FIFA
5	Échantillon, rapport d'analyse du laboratoire & fiche technique des granulés de caoutchouc SBR	Échantillon, Fiche Technique du fabricant, et Essais du laboratoire conformément aux exigences demandées et mentionnées dans le CCTP
6	Certificat de garantie d'au moins 07 ans	Fournie par le fabricant du gazon synthétique
7	fiche technique de la colle	fiche technique du fabricant
8	fiche technique de la bande de pontage	fiche technique du fabricant
9	fiche technique ou prospectus ou catalogue des équipements sportifs	fiche technique du fabricant

- **Les soumissionnaires n'ayant pas fourni les informations et les justifications après demande de l'administration, seront éliminées.**
- **Toute valeur non conforme aux exigences demandées à l'annexe 3 entrainera le rejet de l'offre.**

ARTICLE 13 : Choix de l'entrepreneur :

L'entrepreneur ayant présenté l'offre la moins disante, jugée acceptable, parmi ceux qui ont répondu aux critères exigés ci-dessus sera proposée par l'administration comme étant adjudicataire des travaux objet du marché.

L'administration se réserve aussi la faculté de ne pas donner suite à l'appel d'offres, si elle n'a pas obtenu de propositions qui lui paraissent acceptables. Dans ce cas l'appel d'offres sera déclaré infructueux et l'administration en avisera tous les candidats, sans qu'aucun d'eux ne puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

ARTICLE 14 : Procédure de passation du marché :

14.1-L'entreprise provisoirement retenue en recevra une notification à son adresse, il devra dans les 10 jours qui suivent remplir toutes les formalités relatives à la passation du marché dûment remplies & signés.

14.2-Dans le cas où l'entrepreneur n'aurait pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci, pour exécuter les travaux pourraient être annulés sans aucun recours.

L'administration lui retiendra son cautionnement provisoire et choisira alors un autre entrepreneur ou annulera l'appel d'offres. La même procédure appliquée à ce second entrepreneur.

14.3-Une fois le marché approuvé, l'entrepreneur titulaire en reçoit notification. Il doit, dans les vingt (20) jours suivant, constituer sa caution définitive de trois pour-cent (3%) du montant du marché retenu selon le modèle de l'annexe au présent document. Il doit aussi acquitter les frais auxquels peuvent donner lieu les droits d'enregistrement du marché, et ceci dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

14.4-L'entrepreneur retenu, devra après signature du marché et conformément aux conditions de celui-ci, prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage rapide des travaux dès la réception de l'ordre de service de l'administration notifiant le commencement des travaux.

Dressé par

Tunis, le

LU ET ACCEPTE PAR

L'ENTREPRENEUR SOUSSIGNE

Tunis, le

ANNEXES

ANNEXE N° 1 (*)**Model****LISTE DU PERSONNEL TECHNIQUE QUE LE SOUMISSIONNAIRE COMPTE AFFECTER EN PERMANENCE
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX**

Désignation du personnel	Nom	Diplôme	Fonction	Nombre d'années d'expérience
Conducteur de travaux
Chef de chantier
Poseur qualifié
Poseur qualifié
Topographe
Chef de chantier de l'entreprise sous-traitante (*)

NB :

- **(*):Un chef de chantier de l'entreprise sous-traitante doit être affecté sur chantier dans le cas où la société soumissionnaire présente un sous-traitant en activité VRDO**
- Le soumissionnaire doit joindre obligatoirement les C.V. détaillés en précisant les projets suivis
- Le soumissionnaire doit joindre obligatoirement une copie du diplôme (certifiée conforme) du Conducteur de travaux et du topographe.
- Le soumissionnaire doit joindre obligatoirement l'attestation de formation (certifiée conforme) pour chacun des deux poseurs dans le revêtement en gazon synthétique.
- Cette liste n'est pas limitative et l'entreprise s'engage à affecter au chantier le personnel d'encadrement jugé nécessaire par l'administration pour la bonne exécution des travaux.

Fait à, le

Le soumissionnaire

() La liste du personnel technique nécessaire pour l'exécution des travaux autres que les deux poseurs qualifiés du gazon synthétique et le chef chantier sera spécifiée par l'ingénieur conseil.*

ANNEXE N° 2**LISTE DES SOUS-TRAITANTS****(Que le soumissionnaire compte affecter pour l'exécution des travaux de VRD)**

Désignation	Nom et prénom du sous-traitant, raison sociale, adresse, coordonnées (tel, fax)	Agrément	Signature et cachet du sous-traitant
VRDO			

L'entreprise est appelée à proposer un seul sous-traitant.

Joindre une copie des agréments dans la spécialité et la catégorie demandée pour le sous-traitant.

Fait àle

Signature et cachet du soumissionnaire

A N N E X E 3

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SYSTEME

(Gazon Synthétique + Sable + Élastomère)

Remarque importante : À surligner par un stylo fluorescent les valeurs, les références et tous les renseignements des caractéristiques ou des spécifications proposés dans les fiches techniques et les rapports d'analyses.

A/ GAZON SYNTHETIQUE :

- Fournisseur :
- Nom commercial :
- Pays d'origine :

Désignation	Caractéristiques minimales demandées	Caractéristiques proposées	Document source (n° du rapport, n° de la page)
FIBRE			
Nature du fil	Polyéthylène
Forme du fil	Droit mono filament
Hauteur de la fibre	≥ 60 mm
Poids du fil	≥ 13000 Décitex
Nombre de touffe	≥ 8500 t/m²
Épaisseur du fil	≥ 360 μ
Nombre de brin	≥ 6
Type de dossier	Dossier en polypropylène et / ou polyester (renforcement)
Type d'enduction	Latex ou polyuréthane
DOSSIER			
Poids du tapis	≥ 2000 g/m²
Poids du velours	≥ 1200 g/m²
FIBRE + DOSSIER			
Perméabilité tapis	≥ 500 mm/h et ≥ 50 % de la valeur déclarée
Résistance à l'arrachement d'une demi-touffe sans remplissage	≥ 30 N et ≥ 85 % de la valeur déclarée
Résistance à la traction du dossier dans les deux sens	≥ 15 N/mm (75 daN).
Stabilité dimensionnelle	Stabilité comprise entre -0,5 % ≤ ... ≤ 0,5 %
Degré de couleurs (vieillesse aux ultraviolets)	≥ 3° à l'échelle des gris
Recherche en toxicologie			
Plomb Pb	≤ 0.025 mg/l
Cadmium Cd	≤ 0.005 mg/l
Chrome total Cr	≤ 0.050 mg/l
Etain Sn	≤ 0.040 mg/l
Zin Zn	≤ 0.5 (a) mg/l (Eluat 24h sans extraction d'eau)
	≤ 0.5 mg/l (Eluat 48h sans extraction d'eau)

Carbone Organique Dissous COD	≤ 50 (b) mg/l (Eluat 24h sans extraction d'eau)
	≤ 50 mg/l (Eluat 48h sans extraction d'eau)
Chrome hexavalent Cr	≤ 0.008 mg/l
Mercure Hg	≤ 0.001 mg/l
EOX (Halogènes)	≤ 100 mg/kg
<p>(a) si l'éluat 24h est > 0.5 mg/l et ≤ 1mg/l alors analyser l'éluat 48h. (b) si l'éluat 24h est > 50 mg/l et ≤ 100mg/l alors analyser l'éluat 48h. Les échantillons sont analysés après lixiviation réalisée selon la norme EN 12457-4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le premier éluât est analysé après 24 h ; - Si nécessaire, pour le Zinc et COD, le second éluât est analysé après 48h <p>- Chaque fils de couleur (y compris les lignes de marquages) doit être identifié (caractérisation du polymère, Dtex, forme et dimension) conformément aux exigences de la norme NF P 90-112 (version 2016).</p>			

B/ ELASTOMERE :

- Fournisseur :.....
- Nom commercial :
- Pays d'origine :... ..
- Quantité en Kg/ m2 :.....

Désignation	Caractéristiques minimales demandées	Caractéristiques proposées	Document source (n° du rapport, n° de la page)
Granulométrie d/D	d ≥ 0,5 mm D ≤ 3,15mm
La quantité en masse d'élastomère ou gomme pure	> 20%
Forme	Forme analogue
Ecart de densité (variation entre la déclaration produit du fabricant et les échantillons pour les essais)	≤ 10%
Vitesse d'infiltration	≥ 36 cm/h ou I ≥ 1x10⁻⁴ m/s
Vieillessement			
Vieillessement à l'eau chaude puis air chaud	Pas de variation granulométrique
	pas de changement d'aspect
	pas d'agglomération
Vieillessement aux UV	Couleur : noir
	Echelle de gris : ≥ 3
	Aspect visuel : pas d'agglomération /pas d'écrasement
	Dureté : pas de variation
Recherche en toxicologie			
Plomb Pb	≤ 0.025 mg/l
Cadmium Cd	≤ 0.005 mg/l
Chrome total Cr	≤ 0.050 mg/l

Etain Sn	≤ 0.040 mg/l
Zin Zn	≤ 0.5 (a) mg/l (Eluat 24h sans extraction d'eau)
	≤ 0.5 mg/l (Eluat 48h sans extraction d'eau)
Carbone Organique Dissous COD	≤ 50 (b) mg/l (Eluat 24h sans extraction d'eau)
	≤ 50 mg/l (Eluat 48h sans extraction d'eau)
Chrome hexavalent Cr	≤ 0.008 mg/l
Mercure Hg	≤ 0.001 mg/l
EOX (Halogènes)	≤ 100 mg/kg
<p>(a) si l'éluat 24h est > 0.5 mg/l et ≤ 1mg/l alors analyser l'éluat 48h. (b) si l'éluat 24h est > 50 mg/l et ≤ 100mg/l alors analyser l'éluat 48h.</p>			

C/ SYSTEME (GAZON SYNTHETIQUE + SABLE + ELASTOMERE):

Propriété		Caractéristiques minimales demandées (FIFA QUALITY)	Caractéristiques proposées	Document source Rapports d'analyse (n° du rapport, n° de la page)
Rebond vertical	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	0,6m-1,0m
	Simulation d'usure-6000cycles (23°C)	Humide	
		Sec	
Rebond angulaire	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	45% -70%
		Humide	45% - 80% ⁽¹⁾
Roulement du ballon	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	4 – 10 m
	Simulation d'usure-6000cycles (23°C)	Sec	4 – 12 m
		Humide	
Absorption de choc	Pré-conditionnement(23°C)	Sec	57% - 68%
		Humide	
	Simulation d'usure - 6000 cycles (23°C)	Sec	
	Pré-conditionnement (50°C)	Sec	
Déformation verticale	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	4mm – 11mm
		Humide	
	Simulation d'usure - 6000 cycles (23°C)	Sec	
	Pré-conditionnement (50°C)	Sec	
Résistance à la rotation	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	27Nm - 48Nm
		Humide	
	Simulation d'usure - 6000 cycles (23°C)	Sec	
	-5°C	Congelé	
Friction	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	0.35 - 0.75
Abrasion de la peau	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	+/- 30%

⁽¹⁾ Il ne doit pas y avoir plus d'une augmentation relative de 40% entre la valeur de l'épreuve à sec et de l'essai à l'état humide.

D/ JOINTS :

Désignation	Caractéristiques minimales demandées	Caractéristiques proposées
Type	Collés
Traction (résistance au pelage) de joint - Neuf - Après immersion en eau chaude	≥75N/100mm

E/ QUANTITE DE GRANULAT SBR ET SABLE :

Désignation	Quantité en KG par m2 de gazon synthétique Suivant rapport d'analyse
GRANULAT SBRkg/m2
SABLE kg/m2

NB :

- Toutes les caractéristiques proposées devront être argumentées par les rapports d'analyse et les fiches techniques.
- Toute valeur non conforme aux exigences demandées à l'annexe 3 entrainera le rejet de l'offre (après vérification des données avec les rapports d'essais).
- Les analyses du sable seront effectuées lors de la livraison du produit sur chantier (sable). Les résultats doivent être conformes aux exigences demandées dans le CCTP.

Fait à, le

Le soumissionnaire

ANNEXE N° 4**MODELE SOUS-DETAIL DES PRIX (H.T.V.A.)**

L'Entrepreneur devra fournir à l'appui de sa soumission les sous-détails de chaque prix unitaire des bordereaux dressés selon le modèle suivant :

N° PRIX et NATURE DES TRAVAUX	REGLEMENT (EN DT)		PRIX DE VENTE	P. T. (EN DT) DU BORDEREAU
	Prix de revient	Coefficient de règlement		
Prix n°				
Fourniture Total	
Matériel Total	
Main d'œuvre Total	
TOTAL GENERAL		

* Le Sous Détail de chaque prix unitaire décomposé doit comporter :

- Une dépense de fourniture détaillée en quantité et prix unitaire.
- Une dépense matérielle détaillée en temps élémentaire auxquels sera appliqué le prix unitaire de chaque matériel utilisé.
- Une dépense en main d'œuvre détaillée en temps élémentaires auxquels sera appliqué le prix unitaire de revient de l'équipe pour la partie de l'ouvrage considéré.

Fait à, le.....
Le Soumissionnaire

ANNEXE N° 5**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX
SUR LE SOUMISSIONNAIRE**

Nom ou raison social

Adresse

TéléphoneTélexTéléfax

L'entreprise est une filiale de l'entreprise

Structure du capitale :

Capital souscrit

Capital libéré

Principales filiales de l'entreprise :

Noms*	Spécialité
.....
.....
.....
.....

Personne bénéficiant de procurations et signant les documents relatifs à l'offre
(Nom, Prénom, Fonction)

Effectif approximatif total du personnel

Chiffre d'affaire total exprimé en dinars pour **

Chiffre d'affaire total exprimé en dinars pour ***

Fait àLe

Signature du Soumissionnaire

(*) Chaque membre du groupement doit présenter une fiche indépendante

(**) Avant dernière année précédant l'année de la Soumission

(***) Dernière année précédant l'année de la soumission.

ANNEXE N° 6

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON-INFLUENCE

Je soussigné :

Prénom, nom et fonction au sein de l'entreprise

Représentant la Société :

Raison sociale de l'entreprise

Enregistrée au Bureau d'enregistrement des Sociétés de sous le n°

Faisant élection de domicile à :

Siège social de l'entreprise

ci-après dénommé « le soumissionnaire » pour le présent marché, adjudicataire des **LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE DU TERRAIN DE FOOTBALL À.....**

déclare sur l'honneur n'avoir pas fait et m'engage de ne pas faire par moi-même ou par une personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de sa réalisation.

Fait à, le.....

Le soumissionnaire

ANNEXE N° 8

DECLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCES

Je soussigné, (fonction).....représentant la société
 (nom et adresse).....m'engage, au cas où je serais
 Adjudicataire des **LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE DU TERRAIN DE
 FOOTBALL À.....**

À contacter des assurances couvrant les risques relatifs à l'exécution des travaux conformément au cahier des clauses administratives ci-après :

OBJET DE L'ASSURANCE : Totalité des travaux faisant l'objet du marché.

RISQUES COUVERTS :1- Assurance de responsabilité civile et professionnelle vis-à-vis des tiers.
 2- Assurance couvrant les risques d'accident de travail et les maladies professionnelles du personnel de l'Entrepreneur.
 3- Assurance tous risques chantier.
 4- Toutes autres assurances utiles et nécessaires et/ ou imposées par la loi.

MONTANT ASSURE : Montant illimité, sans aucune franchise.

PERIODE D'ASSURANCE : Depuis le commencement des travaux jusqu'à la date de la réception définitive.
 Je m'engage à m'assurer auprès d'une société d'assurances agréée par le Ministère des Finances Tunisien.
 Les frais et primes résultant de cette assurance sont inclus dans mes prix unitaires et ne feront l'objet d'aucun paiement séparé sous quelque prétexte que ce soit.

Fait à....., le.....

Signature du soumissionnaire

ANNEXE N° 9

MODELE D'ENGAGEMENT D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE (à produire au lieu et place du cautionnement provisoire)

Je soussigné- nous soussignés (1)

Agissant en qualité de (2)1) Certifie certifiions que (3)
..... A été agréé par le Ministre des Finances en application de l'article 113 du décret n°2014-1039 du 13 MARS 2014portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3) a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie, suivant récépissé n° en date du, le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5.000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me - déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4) Domicilié à (5)

Au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer à (6) publié(e) en date dupar (7)et relatif- relative aux : **LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE DU TERRAIN DE FOOTBALL À.....**Le montant du cautionnement provisoire s'élève à **dinars**(en toutes lettres), et àDinars (en chiffre).

3) M'engage- nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de (6)et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou juridique préalable. Le présent cautionnement provisoire est valable pour une durée de(.....) jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à, le.....

-
- (1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)
 - (2) Raison sociale et siège de l'établissement garant
 - (3) Raison sociale de l'Établissement garant.
 - (4) Nom du soumissionnaire (personne physique) ou raison sociale du soumissionnaire (personne morale).
 - (5) Adresse du soumissionnaire.
 - (6) Appel d'offres ou consultation.
 - (7)Acheteur public.

ANNEXE N° 10

MODELE D'ENGAGEMENT D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE (à produire au lieu et place du cautionnement définitif)

Je soussigné - nous soussignés (1)

agissant en qualité de (2)

1) Certifie certifions que (3).....

..... a été agréé par le Ministre des Finances en application de l'article 113 du décret n°2014-1039 du 13 MARS 2014 portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3)

a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie, suivant récépissé n° en date du, le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5.000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me - déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4).....

Domicilié à (5)

Au titre du montant du cautionnement définitif auquel ce dernier est assujetti en qualité de titulaire du marché n°passé avec (6).....Gouvernorat de en date du Enregistré à la recette des finances (7) Relatif aux(8)

.....Le montant du cautionnement définitif, s'élève à **Trois 3 %** du montant du marché, ce qui correspond àDinars (en toutes lettres), et à Dinars (en chiffres).

3) M'engage - nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application des dispositions du décret n° 2014-1039 du 13 MARS 2014 susvisé, la caution qui remplace le cautionnement définitif devient caduque à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai d'un mois après (9) la réception provisoire.

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur public, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Fait à, le.....

.....
(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et siège de l'établissement garant

(3) Raison sociale de l'Établissement garant

(4) Nom du titulaire du marché

(5) Adresse du titulaire du marché

(6) Acheteur public

(7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances

(8) Objet du marché.

(9) Réception provisoire ou définitive des commandes.

ANNEXE N° 11**MODELE D'ENGAGEMENT
D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE
(à produire au lieu et place de la retenue de garantie)**

Je soussigné - nous soussignés (1)

agissant en qualité de (2)

1) Certifie certifions que (3).....

..... a été agréé par le Ministre des Finances en application de l'article 113 du décret n°2014-1039 du 13 MARS 2014 portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3)

a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie, suivant récépissé n° en date du, le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5.000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me - déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4).....

domicilié à (5)

Au titre du montant de la retenue de garantie auquel ce dernier est assujéti en qualité de titulaire du marché n°passé avec Gouvernorat de(6) en date du Enregistré à la recette des finances (7) relatif à (8) l'exécution des travaux

Le montant de la retenue de garantie, s'élève à **dix (10) %** du montant des acomptes à payer au titre du marché, ce qui correspond àDinars (en toutes lettres), et à Dinars (en chiffres).

3)) M'engage - nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

4) En application des dispositions du décret n° 2014-1039 du 13 MARS 2014 susvisé, la caution qui remplace la retenue de garantie devient caduque après que le titulaire du marché ait accompli toutes ses obligations, et ce, à l'expiration du délai de quatre mois à partir (9) de la réception définitive

Si le titulaire du marché a été avisé par l'acheteur public, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant date certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

Fait à, le

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant

(3) Raison sociale de l'établissement garant

(4) Nom du titulaire du marché

(5) Adresse du titulaire du marché

(6) Acheteur public

(7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances.

(8) Objet du marché.

(9) Réception définitive ou l'expiration du délai de garantie.

ANNEXE N° 12**MODELE D'ENGAGEMENT
D'UNE CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE
(à produire au lieu et place du cautionnement d'avance)**

Je soussigné- nous soussignés (1)

Agissant en qualité de (2)

1) Certifié - certifions que (3)

a été agréé par le Ministre des Finances en application de l'article 113 du décret n°2014-1039 du 13 MARS 2014 portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3)

.....
a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie, suivant récépissé n° en date du, le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5.000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me -déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire (4)

Domicilié à (5).....

.....
au titre de l'avance à laquelle ce dernier est assujéti en qualité de titulaire du marché n° passé avec le(6) en date du Enregistré à la recette des finances (7)

..... Relatif aux **LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE DU TERRAIN DE FOOTBALL À.....** l'exécution des travaux

.....
Le montant de l'avance, s'élève à Dinars (en toutes lettres), et à Dinars (en chiffres).

3) M'engage-nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant de l'avance garanti susvisé et dont le titulaire du marché serait débiteur au titre du marché susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable.

La caution personnelle et solidaire au titre de l'avance est libérée dès restitution totale de l'avance par l'acheteur public conformément à l'article **26** du cahier des clauses administratives particulières.

Fait à, le

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant

(3) Raison sociale de l'établissement garant

(4) Nom du titulaire du marché

(5) Adresse du titulaire du marché

(6) Acheteur public

(7) Indication des références d'enregistrement auprès de la recette des finances.

(8) Objet du marché.

ANNEXE N° 13**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR DE FOURNIR LE MATERIELET LES ENGIN
A UTILISER SUR CHANTIER(*)****(Matériels pour la pose du gazon synthétique)**

Je soussigné - nous soussignons (1).....agissant en qualité de(2).....

Je m'engage, en cas où je serais le titulaire du présent marché relatif aux **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE DU TERRAIN DE FOOTBALL**....., à fournir sur chantier **le matériel et les engins** cités dans le tableau ci-dessous et ce pour l'exécution des travaux.

N°	Liste du matériel et des engins	Nombre
1	Machine spécial pour épandage de granulées & sable ou Mini tracteur avec sableuse	1
2	Brosses spéciales pour gazon synthétique (plateau triangulaire, losange,...)	Ens
3	Équipement pour traçage	Ens
4	Équipements topographiques	1

- Cette liste n'est pas limitative et l'entreprise s'engage à affecter au chantier le matériel jugé nécessaire par l'administration pour la bonne exécution des travaux.

Fait à.....,le.....

Signature du Soumissionnaire

(*) La liste du matériel nécessaire pour l'exécution des travaux autres que la pose du gazon synthétique sera spécifié par l'ingénieur conseil.

(1) Nom(s) et prénom(s) du (des) signataire(s)

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant

ANNEXE N° 14

LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés, Société (1), fabricant de gazon synthétique sis à

Prenons l'engagement pour la société (2) :,

De fournir le gazon synthétique présenté dans le cadre de l'appel d'offre n°...../..... relatif aux travaux d'engazonnement du terrain

- **Nom commercial du produit** :
- (Conformément à la fiche technique)
- **Pays d'origine** :

Cette attestation est établie pour faire valoir ce que de droit.

Date :

Cachet et signature du fournisseur de gazon synthétique.

(1) Nom du fabricant de gazon synthétique

(2) La société soumissionnaire

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

CCTP

CHAPITRE I : TRAVAUX PRÉLIMINAIRES

À insérer les 2 article : dans les travaux préliminaires.

Article 1 : TRAVAUX TOPOGRAPHIQUES

L'Entrepreneur devra faire exécuter, à sa charge, par un **géomètre agréé** tous les travaux topographiques suivants :

- Un levé topographique : pour la réception de la plateforme.
Le levé devra être effectué suivant un quadrillage moyen de 10 m x 10 m à partir de l'axe du terrain et matérialiser par l'implantation de piquets (jusqu'à la fin des travaux de nivellement de la chape). Chaque piquet devra être repéré, pour montrer les différents niveaux (limites du terrain, des axes, niveau de la couche de fondation, couches drainante, chape...).
- Un levé topographique : pour la réception du réseau de drainage (terrassement du réseau de drainage).
- Un levé topographique pour la réception de la chape
Le levé sera effectué suivant un quadrillage moyen de 5 m x 5 m à partir de l'axe du terrain.
- Un levé topographique pour la réception provisoire des travaux.
Le levé sera effectué suivant un quadrillage moyen de 5 m x 5 m à partir de l'axe du terrain.
- Un levé topographique pour la réception définitive des travaux.
Le levé sera effectué suivant un quadrillage moyen de 5 m x 5 m à partir de l'axe du terrain.

NB :

- Tolérance :
L'entreprise devra obtenir des côtes plus ou moins 10 mm par rapport aux côtes théoriques et une tolérance de planéité de 10 mm sous la règle de 3 m.
- L'Entreprise est tenue de fournir, à chaque fois, un levé topographique signé par le géomètre agréé (sur papier + une copie sur support informatique format Auto CAD) conforme à l'exécution des travaux. Le non production de ces documents fera obstacle à la réception des travaux (pour chaque phase).
- Tous les opérations topographiques doivent être réalisées en présence d'un représentant de l'administration.
- L'administration aura toujours le droit de faire effectuer, inopinément quand bon lui semblera et quel que soit le degré d'avancement des travaux, des levés topographiques contradictoires pour la vérification de la bonne exécution des travaux. En cas ou les résultats ne sont pas conformes les frais d'analyse seront à la charge de l'entrepreneur.
-

Article 2 : EXIGENCES GENERALES DE TERRASSEMENT (selon la norme NF P 90-112) :

2.1 Fond de forme :

Critères	Exigences
Portance	≥ 30MPa mesuré en tous points. Densité une mesure tous les 500m2.
Traficabilité	L'état de surface du sol doit être tel qu'un essieu muni de roues jumelées chargé de 13 tonnes ne crée pas de traces dont la profondeur soit supérieur à 0.02 m.
Planéité	Pente : 0.5 %. Tolérance de nivellement : ±0.02 m par rapport au plan théorique. Tolérance de planéité 0.02m sous la règle de 3m.
Destruction de la végétation	Le fond de forme doit être exempt de de toute végétation.

2.2 Couche de fondation drainante :

Critères	Exigences
Portance	≥ 30MPa mesuré en tous points. Densité une mesure tous les 500m2.
Traficabilité	L'état de surface du sol doit être tel qu'un essieu muni de roues jumelées chargé de 13 tonnes ne crée pas de traces dont la profondeur soit supérieur à 0.02 m.
Planéité	Pente : 0.5 % de part et d'autre de l'axe longitudinale du terrain. Tolérance de nivellement : ±0.01 m par rapport à la cote théorique. Tolérance de planéité 0.01m sous la règle de 3m passée en tous points et tous sens.

CHAPITRE II- REVÊTEMENT SYNTHÉTIQUE.**ARTICLE 1 : SYSTEME**

Le système sera constitué de trois composantes essentielles :

1-1 Le gazon synthétique constitué de fibres droites mono-filament de hauteur minimal de 60mm en polyéthylène sous forme de lés d'une largeur de 4 à 5 ml.

1-2 Un plan de calepinage sera fourni par le l'entrepreneur) traitées anti –UVA & UVB et tuf

1-3 Le lestage du gazon synthétique par un apport de sable de silice arrondi

1-4 La couche de souplesse constituée d'élastomères SBR

Le gazon synthétique sera identifié selon les critères énumérés à l'article 2.1 du CPTP.

Les essais relatifs à ces critères sont établis par un laboratoire accrédité par la FIFA au choix de l'administration et aux frais de l'entrepreneur.

Le système du gazon synthétique lesté en sable et en granulats doit répondre aux normes en vigueur tels que :

- Handbook-of-test-methods for football turf -2015.
- Normes NF-P90-112 : Sols sportifs-terrains grands jeux en gazon synthétique- conditions de réalisations (version Décembre 2016).

ARTICLE 2 : EXIGENCES REQUISES DU SYSTEME**2.1 Gazon synthétique**

Ces caractéristiques seront vérifiées avant l'exécution et l'approbation sera accordée sur la base des analyses présentées par l'entrepreneur et élaboré par un laboratoire accrédité par la FIFA.

Désignation	Caractéristiques minimales demandées	
FIBRE		
Nature du fil	Polyéthylène	
Forme du fil	Droit mono filament	
Hauteur de la fibre	≥ 60 mm	
Poids du fil	≥ 13000 Décitex	
Nombre de touffe	≥ 8500 t/m ²	
Épaisseur du fil	≥ 360 μ	
Nombre de brin	≥ 6	
Type de dossier	Dossier en polypropylène et / ou polyester (renforcement)	
Type d'enduction	Latex ou polyuréthane	
DOSSIER		
Poids du tapis	≥ 2000 g/m ²	
Poids du velours	≥ 1200 g/m ²	
FIBRE + DOSSIER		
Perméabilité tapis	≥ 500 mm/h et ≥ 50 % de la valeur déclarée	
Résistance à l'arrachement d'une demi-touffe sans remplissage	≥ 30 N et ≥ 85 % de la valeur déclarée	
Résistance à la traction du dossier dans les deux sens	≥ 15 N/mm (75 daN)	
Stabilité dimensionnelle	Stabilité comprise entre -0,5 %≤...≤ 0,5 %	
Degré de couleurs (vieillessement aux ultraviolets)	≥ 3° à l'échelle des gris	
RECHERCHE EN TOXICOLOGIE		
	<i>Analyse par lixiviation : éluat 24h sans extraction d'eau</i>	<i>Analyse par lixiviation : éluat 48h sans extraction d'eau</i>
Plomb Pb	≤ 0.025 mg/l	-
Cadmium Cd	≤ 0.005 mg/l	-

Chrome total Cr	≤ 0.050 mg/l	-
Etain Sn	≤ 0.040 mg/l	-
Zinc Zn	≤ 0.5 ^a mg/l	≤ 0.5 mg/l
Carbone Organique Dissous COD	≤ 50 ^b mg/l	≤ 50mg/l
Chrome hexavalent Cr	≤ 0.008 mg/l	-
Mercure Hg	≤ 0.0010 mg/l	-
EOX (Halogènes)	≤ 100 mg/kg	
Chloroparaffine	A titre indicatif : pas d'exigence	
Phtalate	A titre indicatif : pas d'exigence	
^a : si l'éluat 24 h est >0.5 mg/l et ≤ 1 mg/l alors analyser l'éluat 48 h.		
^b : si l'éluat 24 h est >50 mg/l et ≤ 100 mg/l alors analyser l'éluat 48 h.		
Les échantillons sont analysés après lixiviation réalisée selon la norme en 12457-4 :		
- Le premier éluat est analysé après 24 h ;		
- Si nécessaire, pour le Zinc et COD, le second éluat est analysé après 48h.		
Chaque fils de couleur (y compris les lignes de marquages) doit être identifié (caractérisation du polymère, Dtex, forme et dimension) conformément aux exigences de la norme NF P 90-112 (version2016).		

Le maître de l'œuvre se réserve le droit de faire procéder à des prélèvements afin de contrôler la conformité des matériaux livrés. En cas où les résultats d'analyse ne sont pas conformes les frais d'analyse seront à la charge de l'entrepreneur.

2.2 Sable de Lestage

Introduit par épandages successifs entre les touffes du gazon synthétique, le sable minéral assure le lestage et la stabilité du revêtement, tout en préservant sa vitesse d'infiltration.

Ces caractéristiques seront vérifiées avant l'exécution et l'approbation sera accordée sur la base des analyses présentées par l'entrepreneur.

Exigence demandées : sable de lestage

Désignation	Caractéristiques minimales demandées
Nature	Siliceuse à 90% mini
Forme	Sable arrondi et non anguleux
Granulométrie d/D	d ≥ 0,315 mm D ≤ 1,25 mm et passant à 63 µm < 0.5% possibilité d'attendre D ≤ 2mm si le sable est recouvert par une épaisseur suffisante (10mm min) de remplissage de performance
Friabilité	≤ 30 %
Vitesse d'infiltration	≥ 36 cm/h ou I ≥ 1x10 ⁻⁴ m/s ⁻¹
pH	Proche de la neutralité

Nb : L'administration réserve le droit de faire procéder à des prélèvements, afin de contrôler la conformité des matériaux livrés. En cas où les résultats d'analyse ne sont pas conformes les frais d'analyse seront à la charge de l'entrepreneur.

2.3 Granulats d'Élastomère

Introduit par épandages successifs entre les touffes du gazon synthétique, le granulats d'élastomère assure l'amortissement, le confort et la performance sportive au revêtement, tout en préservant sa vitesse d'infiltration.

Les granulats élastomères utilisés pour le remplissage du gazon, seront en matériaux d'élastomère.

Les grains seront bien découpés et le mélange sera exempt de poussières et de fines inférieure à 0,5 mm dans la tolérance de 10 % en poids du passant au tamis de 0,5 mm et de 3 % en poids au tamis de 0,2 mm.

Nature (styrène, butadiène, rubber ou éthylène, propylène, diène, molécules)

Procédé de confection des grains (cryogénie ou broyage mécanique)

Pour les granulats **SBR**, la production de granulats provenant de pneumatiques de poids lourds sera préférée, les granulats provenant de la récupération d'autres matériaux plastiques ou caoutchouc, autres que pneumatiques, seront refusés.

Le mélange sera livré parfaitement sec dans des emballages appropriés, des dispositions particulières pour le séchage sur site du mélange pourront être exigées par le maître d'œuvre si nécessaire.

Ces caractéristiques seront vérifiées avant l'exécution et l'approbation sera accordée sur la base des analyses présentées par l'entrepreneur.

Exigence demandées : Granulat élastomère SBR

Désignation	Exigences demandées (NF P90-112)	
Granulométrie d/D selon la norme NF EN 15330-1	d ≥ 0,5 mm D ≤ 3,15mm	
La quantité en masse d'élastomère ou gomme pure	> 20%	
Forme	Forme analogue	
Ecart de densité (variation entre la déclaration produit du fabricant et les échantillons pour les essais)	≤ 10 %	
Vitesse d'infiltration	≥ 36 cm/h ou $\geq 1 \times 10^{-4}$ m/s ⁻¹	
Vieillessement		
vieillessement à l'eau chaude puis air chaud (EN 13744 / EN 13817)	Pas de variation granulométrique / Pas de changement d'aspect/ Pas d'agglomération	
Vieillessement aux UV (NF en 14836)	Couleur : noir Echelle de gris : ≥ 3 Aspect visuel : pas d'agglomération, pas d'écrasement Dureté : Pas de variation.	
Recherche en toxicologie		
	Analyse par lixiviation : éluat 24h sans extraction d'eau	Analyse par lixiviation : éluat 48h sans extraction d'eau
Plomb Pb	≤ 0.025 mg/l	-
Cadmium Cd	≤ 0.005 mg/l	-
Chrome total Cr	≤ 0.050 mg/l	-
Etain Sn	≤ 0.040 mg/l	-
Zinc Zn	≤ 0.5 ^a mg/l	≤ 0.5 mg/l
Carbone Organique Dissous COD	≤ 50 ^b mg/l	≤ 50mg/l
Chrome hexavalent Cr	≤ 0.008 mg/l	-
Mercure Hg	≤ 0.0010 mg/l	-
EOX (Halogènes)	≤ 100 mg/kg	
Chlorparafine	A titre indicatif : pas d'exigence	
Phtalate	A titre indicatif : pas d'exigence	
^a : si l'éluat 24 h est >0.5 mg/l et ≤ 1 mg/l alors analyser l'éluat 48 h.		
^b : si l'éluat 24 h est >50 mg/l et ≤ 100 mg/l alors analyser l'éluat 48 h.		
Les échantillons sont analysés après lixiviation réalisée selon la norme en 12457-4 :		
- Le premier éluat est analysé après 24 h ;		
Si nécessaire, pour le Zinc et COD, le second éluat est analysé après 48h.		

2.4 Système (gazon synthétique + sable + élastomère)

Ces caractéristiques ne sont vérifiées que lors de dépouillement et leurs justifications seront selon les tests d'un laboratoire accrédité par la FIFA.

Propriété		Caractéristiques minimales demandées <u>FIFA QUALITY</u>	
Rebond vertical	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	0,6m-1,0m
		Humide	
	Simulation d'usure- 6000cycles (23°C)	Sec	
Rebond angulaire	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	45% -70%
		Humide	45% - 80%⁽¹⁾
Roulement du ballon	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	4 – 10 m
		Sec	4 – 12 m
		Humide	
Absorption de choc	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	57% - 68%
		Humide	
	Simulation d'usure - 6000 cycles (23°C)	Sec	
	Pré-conditionnement (50°C)	Sec	
	-5°C	Congelé	

Déformation verticale	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	4mm – 11mm
		Humide	
	Simulation d'usure - 6000 cycles (23°C)	Sec	
	Pré-conditionnement (50°C)	Sec	
	-5°C	Congelé	
Résistance à la rotation	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	27Nm - 48Nm
		Humide	
	Simulation d'usure - 6000 cycles (23°C)	Sec	
Friction	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	0.35 - 0.75
Abrasion de la peau	Pré-conditionnement (23°C)	Sec	+/- 30%

⁽¹⁾ Il ne doit pas y avoir plus d'une augmentation relative de 40% entre la valeur de l'épreuve à sec et de l'essai à l'état humide.

ARTICLE 3 : EXIGENCES DES JOINTS

Ces caractéristiques ne sont vérifiées que lors de dépouillement et leurs justifications seront selon les tests d'un laboratoire accrédité par la FIFA.

Désignation	Caractéristiques minimales demandées
Type	Collés
Traction (résistance au pelage) de joint - Neuf - Après immersion en eau chaude	≥ 75N/100mm

Nb :

- L'administration réserve le droit de faire procéder à des prélèvements, afin de contrôler la conformité des matériaux livrés. En cas où les résultats d'analyse ne sont pas conformes les frais d'analyse seront à la charge de l'entrepreneur.
- Les joints, le long des bordures, seront ajustés après le lestage en sable.
- La tolérance d'écartement de chaque lé ne doit pas dépasser 2mm.

3.1 Colle pour joints du gazon synthétique :

Notamment précisant les caractéristiques de la colle (Dénomination, nature, forme, pourcentage des différents éléments, temps d'ouverture, durée du conditionnement, toxicité,...)

La température minimale conseillée pour l'utilisation de la colle est de l'ordre de 10°. Le durcissement de la colle se produit par catalyse. Le collage des lés entre eux suivra le déroulement de la moquette.

Les lés seront collés entre eux à l'aide de produit et de bande de collage appropriés et agréés.

La colle de type bi composant polyuréthane partie A & d'un catalyseur partie B offrira des qualités en traction et à l'arrachement supérieur au dossier du revêtement.

Ces deux composantes se mélangent dans une proportion bien déterminée avant l'utilisation.

Lors du collage des lés entre eux, le dossier du tapis et la bande de collage seront parfaitement secs.

La surface sera lestée provisoirement jusqu'à l'intervention de remplissage, particulièrement au droit des bordures.

Les travaux de collage respecteront les prescriptions du fournisseur et notamment :

- Températures > à 10° C
- Pas de pluie à la mise en œuvre (moussage)
- Pas de pluie sur la moquette avant collage depuis au moins 24 heures.

La colle mélangée non consommée dans le pot ne peut pas être réutilisée pour des installations ultérieures.

3.2 Bande de pontage :

Les bandes de pontage spéciale pour gazon synthétique permettant de faire la jonction entre deux lés de gazon synthétique à utiliser avec une colle bi-composant.

La largeur minimale de la bande de pontage est de 30cm.

ARTICLE 4 : Mise en œuvre

Un plan de calepinage sera proposé par l'Entrepreneur à l'agrément du Maître d'Œuvre, le plan indiquera les tracés de jeu (ligne pré-tuftée et traçage réalisé sur place), les lés et les bandes de pontage prévues. (Le plan de calepinage devra être approuvé par le maître d'œuvre).

Il n'y aura aucun joint longitudinal dans les zones dites « de réparation » de la surface de jeu.

Les lignes de jeu transverses seront de préférence pré-tuftées en usine sur le bord des lés afin de diminuer la largeur de la bande de pontage à ces endroits.

La distance minimale entre les bords de deux bandes de pontages sera de 1 m .

La manutention des rouleaux sera effectuée avec le plus grand soin et leur déroulement toujours dans le même sens du velours.

Les rouleaux de moquettes sont approvisionnés en ligne, le long du terrain, à leur emplacement définitif de déroulement, les lés sont déroulés dans le sens de la largeur du terrain.

ARTICLE 5 : EQUIPEMENTS SPORTIFS**5-1: Paire cage de football à 11**

- En aluminium au profil ovale 120x100 mm minimum
- Dimension réglementaire 7,32x2,44m pour compétition
- Protection époxy blanc
- Avec crochets double porte filet
- Livré avec boîtier à sceller profondeur $\geq 0,5m$
- Mats postérieurs pour tirer le filet dans un ancrage approprié
- Support amovible de fixation du filet au sol en tube rond y compris protection époxy et fixation au montant de la cage tout en assurant un mouvement basculant
- Filet :
 - 2m de profondeur en haut et en bas
 - 2m minimum de hauteur
 - 100% polypropylène ou polyéthylène
 - diamètre du fil $\geq 5mm$
 - couleur blanche

5-2 : Ensemble de 04 piquets de corners avec drapeau

- Tube en PVC blanc
- Flexible au niveau bas
- Diamètre 30mm
- Longueur 1,75m (1,5 hors sol)
- Boîte de sol en PVC
- Drapeau de corner 45x45cm, jaune pour poteau de 50mm

ARTICLE 6 : CONTRÔLE ET ESSAIS**6-1/ Réception du fond de forme**

Les contrôles et les essais réalisés sont :

- Portance ;
- Pentes ;
- Nivellement ;
- Planéités ;
- Traficabilité.

6-2/ Réception du complexe de fondation (drainage et chape)

Les contrôles et les essais réalisés sont :

- Conformité des matériaux ; (gravier, sable, tout-venant,...)
- Epaisseur ;
- Nivellement ;
- Planéités ;
- Traficabilité.

6-3/Gazon synthétique et matériaux de remplissage :

6-3-1/ Contrôle lors de la livraison :

- L'entreprise est appelée à livrer toutes les quantités nécessaires du revêtement synthétique (gazon synthétique) et des matériaux de remplissage avant le prélèvement des échantillons.
- L'entreprise doit présenter les certificats d'origine des produits fournis et les bons de livraison : Gazon synthétique et granulats (copie des certificats et des bon de livraison).
- L'Entrepreneur devra aviser l'administration par écrit pour effectuer le prélèvement des échantillons.

6-3-2/ prélèvement des échantillons et essais :

- Lors de la livraison du revêtement synthétique (gazon synthétique) et des matériaux de remplissage (granulats élastomère) des échantillons devront être prélevés et envoyés aux laboratoires accrédités par la FIFA pour effectuer les analyses et les tests nécessaires mentionnés dans le CCTP (II Article 2 : exigences requises du système et tous autres contrôles jugés utiles par l'administration).
- Les frais des opérations de prélèvement des échantillons, de leurs envois aux laboratoires et des analyses sont à la charge de l'Entreprise.
- Les opérations de prélèvement des échantillons et leurs envois aux laboratoires devront être effectués en présence des intervenants dans le marché. Lors de l'envoi des échantillons, les intervenants définissent une référence pour cet envoi (par exemple échantillon Réf :...../jj/mm/aa,.....) **cette référence doit s'afficher dans le rapport du laboratoire désigné.**
- L'Entreprise adjudicataire du marché devra autoriser le laboratoire désigné accrédité par la FIFA d'envoyer les résultats des essais des échantillons prélevés à l'administration par courrier électronique et/ou par poste (le laboratoire envoie directement une copie des résultats des analyses à l'administration).

Gazon synthétique : (selon dernière édition des normes : EN 15330-1 et NF P-90 112)

L'analyse chimique de la fibre et tous les essais d'identification du gazon synthétique ayant servi de base au choix du procédé et de l'entreprise adjudicataire du marché, et notamment :

- Poids de fil en dtex
- Nombre de brins par fil
- Longueur du fil dans le dossier
- Épaisseur du fil (pour chaque couleur)
- Hauteur du velours
- Nombre de touffes par m²
- Poids du tapis
- Poids du velours
- Résistance à l'arrachement d'une touffe
- Enduction
- Résistance à l'usure du dossier
- Perméabilité.
- Recherche en toxicologie (telle que prescrite dans le CCTP)

NB :

- En précisant de lecture de la valeur du Décitex d'un fil (simple ou assemblé), l'expression du titre sera donnée pour chaque brin (ou filament), identique ou différent, réunis ensemble dans une même touffe. Les fils assemblés, composés de brins identiques, seront identifiés et désignés de la façon suivante :

a/ Masse linéaire du brin (ou filament).

b/ Signe de multiplication « X »

c/ Nombre de filament identique

Exemple : exemple de résultat : 1900dtex X 8.

Le résultat ne peut pas être présenté sous la forme du produit de cette multiplication.

Les fils assemblés, composés de brins différents dans une même touffe, seront désignés de la même façon mais séparément avec un signe « + », le tous placé entre parenthèse.

Exemple : exemple de résultat : (1900 dtex X 8 + 2200 dtex X 2).

Le résultat ne peut pas être présenté sous la forme du produit de cette multiplication.

Si chaque ligne de touffes d'un gazon n'a pas été réalisé avec le même fil, il sera identifié et désigné séparément de la même manière.

Si les dimensions du brin sont mentionnées, leurs mesures seront exprimées en microns comme suit :

- *Envergure : largeur totale constatée*

- Epaisseur maxi et mini constatées à la perpendiculaire de la mesure de l'envergure.
- Ces dimensions seront mesurées à partir d'une photographie de la coupe sur un échantillon de chaque brin identique.

Si plusieurs couleurs de fil sont utilisées sur une aire de jeu (y compris les lignes de marquages) chaque fils de couleur doit être identifié (caractérisation du polymère, Dtex, forme et dimension).

Sable:

- Granulométrie.
- Forme des particules.
- Masse volumique apparente.
- Teneur en silice.
- Friabilité.
- pH.
- Perméabilité.

Élastomères :

- Granulométrie.
 - Forme des particules.
 - Masse volumique apparente.
 - Couleur.
 - Teneur en élastomère.
 - L'analyse chimique des teneurs en substances toxiques pour les élastomères telle que prescrite dans le CCTP.
- Les résultats devront être conformes aux exigences demandées. En cas contraire l'entreprise évacuera à ses frais les fournitures non conformes et fera approvisionner les fournitures conformes en remplacement. Elles seront de nouveau testées à ses frais jusqu'à un résultat positif.
 - L'analyse du vieillissement à U.V doit être livrée après six mois de la réception provisoire sans réserve
 - Suivant la demande de l'administration, l'entreprise est appelée à exécuter tout autres tests, essais ou contrôles pour s'assurer des qualités et de la conformité des matériaux, des installations ou de la bonne exécution des travaux. En cas ou les résultats d'analyse ne sont pas conformes les frais d'analyse seront à la charge de l'entrepreneur. Ces essais ou contrôles devront être effectués par un laboratoire d'essais ou autres organismes de contrôle agréés.
 - La pose du revêtement (gazon synthétique) et des granulats SBR ne sera autorisée qu'après avoir eu les documents originaux des résultats des analyses conformes aux exigences du CCTP et approuvés par l'administration et l'ingénieur conseil.

Nb :

Aucun paiement relatif à la fourniture du gazon synthétique et des matériaux de remplissage (sable +SBR), ne sera effectué qu'après la pose et la réception du gazon.

ARTICLE 7 : ENTRETIEN

Manuel d'entretien et d'utilisation

Le constructeur doit remettre au maître d'ouvrage un manuel d'utilisation et d'entretien.

Ce manuel peut prendre en compte une période de 1ère mise en service durant laquelle certaines précautions doivent être prises. (Notice d'entretien précisant les modalités, d'entretien du revêtement proposé et des travaux de réfection).

L'entreprise doit réaliser une opération d'entretien avant la réception définitive (Nettoyage de la surface de tous type des déchets poussière, cailloux et fibres usées, décompactage des granulats de caoutchouc, remplissage des zones insuffisante, assuré par pénétration des griffes dans les premiers centimètres du remplissage).

ARTICLE 8 : Garanties du Revêtement :

Un engagement sur la durée et la nature de garantie proposée précisant notamment les conditions permettant d'assurer cette garantie.

PROPOSE PAR

....., le

LU ET ACCEPTE PAR

L'ENTREPRENEUR SOUSSIGNE

....., le

VU & APPROUVE PAR :

....., le

BORDEREAU TYPE**II**
- GAZON SYNTHETIQUE ET EQUIPEMENT :

N°	DÉSIGNATION DES ARTICLES	U	QTE	P.U (H.TVA)	P.T (H.TVA)	Total T.V.A	P.T (TTC)
1	REVÊTEMENT GAZON SYNTHÉTIQUE <i>Fabricant</i> : <i>Nom commercial du gazon</i> : <i>Pays d'origine</i> : Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un gazon synthétique droit monofilament d'une hauteur ≥ 60mm, d'une couleur vert constitué de velours en touffes à 06 brins insérés par nouage en ligne dans un dossier dont l'envers subit une enduction servant à fixer les touffes. le gazon sera fourni en lés y compris bandes de pontage, colle bicomposant, bandes de traçage de 100 mm de large et de couleur blanc Le gazon synthétique doit répondre aux exigences spécifiées dans le C.C.T.P. <i>Le mètre carré FOURNITURE (prix en toute lettre)</i> <i>Le mètre carré POSE (prix en toute lettre)</i> <i>Le mètre carré FOURNITURE ET POSE (prix en toute lettre)</i>						
		m2	
		m2
		m2
2	SABLE DE LESTAGE <i>Quantité en kg / m2:.....kg/m2</i> <i>-Quantité Totale en kg = (surface totale du gazon X Quantité du sable en kg/m2) =kg</i> <i>(suivant rapport d'analyse du gazon)</i> Ce prix rémunère la fourniture et la pose de sable de remplissage pour assurer le lestage et la stabilité du revêtement. Il devra être introduit par épandages successifs entre les touffes du gazon synthétique, et il doit répondre aux spécifications motionnées dans le C.C.T.P. <i>Le mètre carré FOURNITURE ET POSE (prix en toute lettre)</i>						
		m2

3	<p>COUCHE DE SOUPLESSE D'ÉLASTOMÈRE (SBR)</p> <p><i>-Fabricant :.....</i></p> <p><i>-Nom commercial du SBR :</i></p> <p><i>-Pays d'origine :</i></p> <p><i>-Quantité en kg / m2 :.....kg/m2</i></p> <p><i>-Quantité de SBR à étaler en kg = (surface totale du gazon X Quantité du SBR en kg/m2) =kg</i></p> <p><i>(suivant rapport d'analyse du gazon)</i></p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'une couche de souplesse composée de granulats élastomère utilisée pour le remplissage du gazon et qui doit répondre aux exigences spécifiées dans le C.C.T.P et a la fiche technique du gazon synthétique.</p> <p>L'Entreprise est tenue de fournir, à sa charge, en plus de la quantité à étaler par m2, 10 T de granulats de caoutchouc après achèvement des travaux.</p> <p>Le mètre carré FOURNITURE (prix en toute lettre)</p> <p>.....</p> <p>Le mètre carré POSE (prix en toute lettre)</p> <p>.....</p> <p>Le mètre carré FOURNITURE ET POSE (prix en toute lettre)</p> <p>.....</p>	m2	 
4	<p>Equipement sportif</p> <p>* Paire cage de football à 11</p> <p>En aluminium au profil ovale 120x100 mm minimum Dimension réglementaire 7,32x2,44m pour compétition Protection époxy blanc Avec crochets double porte filet Livré avec boiter à sceller profondeur ≥ 0,5m</p> <p>Mats postérieurs pour tirer le filet dans un ancrage approprié</p> <p>Support amovible de fixation du filet au sol en tube rond y compris protection époxy et fixation au montant de la cage tout en assurant un mouvement basculant</p> <p>filet</p> <ul style="list-style-type: none"> · 2m de profondeur en haut et en bas · 2m minimum de hauteur · Avec ou sans nœuds · 100% polypropylène ou polyéthylène · diamètre du fil ≥ 5mm · couleur blanche <p>* Ensemble de 04 piquets de corners avec drapeau</p> <p>Tube en PVC blanc Flexible au niveau bas Diamètre 30mm Longueur 1,75m (1,5 hors sol) Boite de sol en PVC Drapeau de corner 45x45cm en nylon jaune pour poteau de 50mm</p> <p>L'Ensemble :</p> <p>Fourniture :</p> <p>Pose :</p> <p>Total FOURNITURE ET POSE (prix en toute lettre hors taxe):</p>	Ens	1	

	TOTAL EN HT :	
		TOTAL DE LA TVA :
			TOTAL EN TTC :
		

Arrêté à la somme de (Hors TVA) (en toutes lettres) :

.....

Le montant de la TVA est (en toutes lettres) :

.....

Arrêté à la somme de (Avec TVA) (en toutes lettres) :

.....

(*) : La fourniture du revêtement synthétique et des équipements sportifs sont exonérés des droits de douanes et de la TVA,

Proposé par

..... le

Complété quant aux prix

PAR LE SOUMISSIONNAIRE

..... le

VU & APPROUVE PAR :

....., le